

ARCHIVES DE PARIS

Préfecture de la Seine - Préfecture de Police

Section des affaires indigènes nord-africaines  
puis Section (puis Service) de surveillance et de protection des indigènes  
Nord-africains (Avant 1939-1942)

Service des assistés Nord-africains  
puis Service des affaires nord-africaines (1947-1949)

(Avant 1939-1949)

**3194W 1 à 15**

Répertoire numérique  
établi par Agnès SEGUIN

2008

*Délai de communicabilité : 50 ans (protection de la vie privée)*

## Introduction

Le versement 3194W, contenant 15 articles représentant 2 ml et récupéré en juillet 2008, est constitué d'épaves concernant différents services installés 6 rue Lecomte (17<sup>e</sup> arr.) chargés successivement des affaires nord-africaines : la Section puis Service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains transformée après la Seconde guerre mondiale en Service des assistés nord-africains puis Service des affaires nord-africaines.

La Section des Affaires indigènes nord-africaines (S.A.I.N.A.) puis Section (puis Service) de Surveillance et de Protection des Indigènes nord-africains (S.S.P.I.N.A) appelée aussi « Service de la rue Lecomte » est créée officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 1925<sup>1</sup>.

Elle est le résultat direct d'une campagne de presse menée en 1923 suite à l'assassinat de deux femmes par un Algérien (dit « meurtre de la rue Fondary ») qui inquiète l'opinion publique et mobilise trois élus municipaux : Godin, Massard et Besombes. Ceux-ci proposent dès le 20 décembre 1923 la création à la préfecture de Police d'une section constituée d'agents parlant arabe ou kabyle qui s'occuperait « de la situation matérielle et morale et de la police des indigènes nord-africains, résidant ou de passage à Paris »<sup>2</sup>. La question est mise à l'étude avec un avis favorable et finalement confirmée par la délibération du 28 novembre 1924. Au cours de l'année 1925, la section s'installe au 6 de la rue Lecomte (17<sup>e</sup> arr.) dans les locaux d'une école désaffectée appartenant à la Ville<sup>3</sup>.

Les attributions de la S.S.P.I.N.A. sont précisées par un arrêté du préfet de Police du 31 mars 1925 et une délibération du conseil municipal du 3 juillet 1925. Le but avoué de la section est de « faire pénétrer dans les milieux arabes et kabyles de Paris le bénéfice des règlements et des lois » : l'idée est clairement d'identifier les populations nord-africaines pour mieux les contrôler mais aussi leur proposer une aide sociale adaptée.

Pour ce faire, la S.S.P.I.N.A. regroupe de façon originale des services administratifs, sociaux et de police rattachés selon les cas à la préfecture de la Seine ou à la préfecture de Police :

- Les services de surveillance, placés sous l'autorité du préfet de Police, ont pour mission le contrôle des ressortissants nord-africains : identification, organisation régulière de descentes de police et centralisation de toutes les enquêtes judiciaires ou administratives les concernant. Ces services instruisent de plus les demandes de naturalisation et servent d'intermédiaire avec les différentes administrations, notamment en cas d'accident du travail ou pour régler une succession.
- Les services d'assistance relèvent de la préfecture de la Seine (Direction de l'hygiène, du travail et de la prévoyance sociale). Ils gèrent un service de placement rue Lecomte (enregistrement des chômeurs, réception et diffusion des offres d'emploi), deux dispensaires situés rue Lecomte et à la mosquée de Paris et plusieurs foyers<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Délibération du conseil municipal du 28 novembre 1924 (Archives de Paris - D4K3 45).

<sup>2</sup> Proposition n° 178 du 20 décembre 1923 (Archives de Paris - D9K3 107).

<sup>3</sup> Délibération du conseil municipal du 29 décembre 1924 (Archives de Paris - D4K3 45).

<sup>4</sup> En 1935, on trouve ainsi des foyers à Paris (6 rue Lecomte, 87-93 rue Nationale et un foyer des intellectuels nord-africains créé en 1931 rue Gay-Lussac), Gennevilliers (Les Grésillons), Boulogne-Billancourt (Ibis et Iter rue Damiens), Asnières (rue Novion et rue des Grésillons) et Saint-Ouen (12 et 14 rue Gambetta).

Archives de Paris.

Versement 3194W. Section des affaires indigènes nord-africaines puis Section (puis Service) de surveillance et de protection des indigènes nord-africains (Avant 1939-1942) ; Service des assistés nord-africains puis Service des affaires nord-africaines (1947-1949).

Hormis quelques modifications concernant le recrutement ou le financement, l'organisation de la section ne varie pas jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale. Nous pouvons cependant noter la création au début des années 1930 de l'hôpital franco-musulman de Paris et du département de la Seine auquel seront annexés une école d'infirmières et un cimetière<sup>5</sup>.

Dès sa création, la section est vivement critiquée : pratiques jugées abusives, suspicions quant à la l'alliance de services sociaux et de police, etc.<sup>6</sup> En juillet 1945, le service mixte des Affaires nord-africaines est liquidé<sup>7</sup> : les attributions sont réparties entre les préfectures de Police et de la Seine.

A partir de là, les locaux de la rue Lecomte hébergent uniquement les services d'assistance de l'ancienne S.S.P.I.N.A. désormais regroupés au sein du Service des assistés nord-africains (dit aussi Service des affaires nord-africaines) placé sous l'autorité unique de la préfecture de la Seine<sup>8</sup>.

A la fin des années 1950, le service est transféré 15 rue Clairaut (17<sup>e</sup> arr.), sans que les attributions d'origine soient modifiées : le but est toujours d'administrer les foyers et dispensaires créés par le Préfecture de la Seine pour les Nord-Africains<sup>9</sup>. Il deviendra ensuite le service des établissements départementaux d'aide sociale pour les Français musulmans d'Algérie<sup>10</sup> avant d'être transféré au 212 rue de Belleville (20<sup>e</sup> arr.) où il sera successivement transformé en service des établissements d'aide sociale pour les travailleurs originaires d'Algérie et d'Afrique noire<sup>11</sup> et enfin service des établissements d'aide aux travailleurs migrants<sup>12</sup>.

En juillet 2007, le directeur de l'école élémentaire du 6 rue Lecomte informe les Archives de Paris qu'il conserve dans la cave de son école une cinquantaine de sacs poubelles contenant des archives très dégradées du Service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains.

Le tri a été effectué sur place par les Archives de Paris : la majeure partie des documents étant irrécupérables, seuls quelques dossiers ont pu être sauvés. L'ensemble ainsi récupéré est très disparate : il permet de garder trace de quelques activités du service mais ne peut en aucun cas servir à lui seul pour en retracer son histoire.

---

<sup>5</sup> Note pour MM. les conseillers municipaux de Paris et conseillers généraux de la Seine sur le fonctionnement des services de surveillance, protection et assistance des indigènes nord-africains résidant ou de passage à Paris et dans le département de la Seine déposée par M. Pierre Godin (Archives de Paris - D61Z 10).

<sup>6</sup> Blanchard, Emmanuel, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la préfecture de Police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1953) ? », Bulletins de l'IHTP, n°83, juin 2004.

<sup>7</sup> Délibération du conseil municipal 1945.75 du 6 juillet 1945 (Archives de Paris - D4K3 62).

<sup>8</sup> Délibération du conseil municipal 1945.287 du 29 décembre 1945 (Archives de Paris - D4K3 62).

<sup>9</sup> Organisation et attribution des services 1959 (Archives de Paris - PER 232 1959).

<sup>10</sup> Organisation et attribution des services 1962 (Archives de Paris - PER 232 1962).

<sup>11</sup> Organisation et attribution des services 1966 (Archives de Paris - PER 232 1966).

<sup>12</sup> Organisation et attribution des services 1970 (Archives de Paris - PER 232 1970).

<b>1-7, 15</b>	<b>Section des Affaires indigènes nord-africaines (S.A.I.N.A.) puis Section (puis Service) de Surveillance et de Protection des Indigènes nord-africains (S.S.P.I.N.A.).</b>	<b>Avant 1939-1942</b>
1	Culte musulman. - Suivi général : demandes d'avis, invitation à des manifestations à la mosquée de Paris (1937-1939). Pèlerinage à La Mecque de 1931, organisation et suivi : textes officiels, demandes d'autorisation d'effectuer le pèlerinage, déclarations et reçus des dépôts de cautions par les pèlerins, demandes de remboursement des cautionnements, correspondance, notes manuscrites, coupures de presse, 2 affiches en arabe et français « Le pèlerinage à la maison sacrée d'Allah » (1931-1932). Mosquée de Paris : rapports (notamment sur le déroulement de cérémonies), coupures de presse (1927-1928, 1931-1935). Inhumations : demande d'avis suite à un accident automobile, article de dictionnaire sur les sépultures (1937). Règlements de successions. - Dossiers individuels d'instruction (1931, 1936, 1942).	1927-1942
2-7	Interventions administratives. - Dossiers individuels d'instruction. <i>Le service intervient sur demande de particuliers ou de services administratifs pour régler des petits litiges ou retrouver des personnes. Les dossiers sont classés chronologiquement par date d'ouverture de l'affaire.</i>	Avant 1939
2	N° 201 à 350	
3	N° 351 à 501 et 508	
4	N° 701 à 800 et 1001 à 1050	
5	N° 1051 à 1100 et 1201 à 1300	
6	N° 1503 à 1630	
7	N° 1631 à 1700 et 4701 à 4800	
15	Registre du contrôle médical (par date de consultation). <i>Ce registre ne comporte aucune information à caractère médical. Sont uniquement mentionnés les nom des consultants, noms des parents, date et lieu de naissance, adresse et n° de dossier(s).</i>	1935-1937
<b>8-9</b>	<b>Service des assistés nord-africains puis Service des affaires nord-africaines.</b>	<b>1947-1949</b>
8	Certificats d'hébergements : feuilles de renseignements sur les demandeurs, certificats (décembre 1947, novembre 1948).	1947-1948

